

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2024B_03_006

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-quatre, le premier mars à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS :

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

OBJET : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE TRANSPORT DES ENFANTS DES ECOLES PRIMAIRES VERS LE BASSIN MOBILE POUR LES SESSIONS DE PRINTEMPS ET D'AUTOMNE 2024

Monsieur le Président rappelle que la lutte contre les noyades et le développement de l'aisance aquatique sont des priorités de l'État en matière de prévention. Un ensemble d'actions, réglementaires et pédagogiques, a été défini pour que le plus grand nombre d'élèves apprenne à nager en sécurité. L'enseignement du « savoir-nager » et de la natation s'opère dans le cadre des programmes d'éducation physique et sportive au fil de la scolarité, il est de la responsabilité des communes de fournir aux écoles les moyens nécessaires pour répondre aux programmes scolaires.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, afin d'avoir un lieu permettant d'assurer cet enseignement, les communes ont fait le choix de la mise en place d'un bassin mobile sur la commune de Rives-d'Autise (à côté de la salle omnisports d'Oulmes).

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes dispose de la compétence « organisation et gestion du transport des enfants des écoles primaires vers les piscines situées sur le territoire communautaire ».

Les premières séances de la session de printemps débutant le 13 mai 2024, une consultation doit être lancée pour le choix d'un prestataire pour le transport pour les deux sessions de l'année 2024.

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau leur autorisation pour signer toutes les pièces nécessaires au lancement d'une consultation pour le choix d'un prestataire pour le transport des enfants des écoles primaires vers le bassin mobile situé au complexe sportif d'Oulmes à Rives-d'Autise, pour les sessions de printemps et d'automne 2024.

Le montant de ce marché est estimé à 30 000 € TTC.

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le 03/03/2024

ID : 085-248500563-20240301-2024B_03_006-DE

S'LO

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- Donne son accord pour le lancement d'une consultation en procédure adaptée, pour faire le choix d'un prestataire pour le transport des enfants des écoles primaires vers le bassin mobile, situé au complexe sportif d'Oulmes à Rives-d'Autise, pour les sessions de printemps et d'automne 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 1^{er} mars 2024

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Annie RINEAU